

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 24 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	27

Date de convocation	18/06/2024
Date d'affichage	18/06/2024

DL25012	OBJET : Création de postes
----------------	-----------------------------------

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-quatre juin, s'est réuni à 17 heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Christophe PIO (suppléant), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant), Mme Claudine SEGERS (suppléante).

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante).

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, M. Théos GRANCHI, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER.

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPELLIER.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE.

Avaient donné procuration :

- M. Théos GRANCHI à M. Frédéric TOUZELLIER
- M. Christophe BOUGAREL à Mme Sylvette FAYET
- M. Jean François DURANT COUTELLE à M. Jean-Luc CHAILAN
- M. Frédéric BEAUME à Mme Claude DE GIRARDI
- Mme Valentine WOLBER à Mme Monique BOISSIERE

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Monsieur Didier LEBOIS, Vice-président, expose,

CONSIDERANT qu'un agent a réussi le concours d'attaché territorial, et que ses fonctions sont en adéquation avec le poste créer, il est proposé au Conseil syndical d'ouvrir un poste permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet, à compter du 1er juillet 2025, pour exercer les fonctions de responsable du service communication.

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un agent au service comptabilité en raison d'une mutation, il est proposé au Conseil syndical de créer à compter du 1^{er} juillet 2025, un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du grade des adjoints administratifs, à temps complet,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

VU l'arrêté en date du 25 juin 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

VU l'avis favorable du bureau en date du 17 juin 2025,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet, de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des attachés pour effectuer les missions de responsable de communication, suite réussite à concours.

De créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C du grade des adjoints administratifs, à compter du 1er juillet 2025 pour palier la mutation de la responsable finances.

Article 2 : De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er juillet 2025 :

Grade : attaché territorial	Grade : adjoint administratif
Ancien effectif : 1	Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 2	Nouvel effectif : 1

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012 Charges de personnel.

**Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire**

Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 27 + 5 pouvoirs
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20250624-DL2025012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025

Publication : 25/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO